

# Bon à savoir



En 2019, le tunnel du Mont-Blanc revoit sa grille tarifaire.

Les camping-cars jusqu' alors tous considérés en classe 2, seront maintenant classés en fonction de leur hauteur. Une réforme qui fait tripler les prix pour les gros camping-cars...



Jusqu' alors, les camping-caristes qui empruntaient le tunnel du Mont-Blanc (TMB), voyaient leur véhicule automatiquement classifié dans la catégorie 2 de la grille tarifaire du tunnel. Depuis le 15 janvier, les camping-cars sont maintenant répertoriés en fonction de leur hauteur et leur nombre d'essieux.








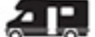

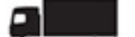





Dans un courrier destiné à sa clientèle, le TMB détaille sa révision tarifaire : « un camping-car peut être classé en classe 2 s'il mesure moins de 3 mètres de haut, en classe 3 s'il fait plus de 3 mètres de haut avec un nombre d'essieux égal à 2 ou en classe 4 s'il fait plus de 3 mètres de haut avec un nombre d'essieux supérieur à 2 ».

Ainsi, pour une course simple, les camping-cars de classe 2 payeront 60,40 € ; les camping-cars de classe 3 devront s'acquitter de 165.60€ quant à ceux de classe 4, l'addition s'élèvera à 332,80 €.

Le TMB signale aux usagers réguliers qu'ils pourront néanmoins continuer à utiliser leur abonnement en cours. En revanche, il sera impossible aux camping-cars de plus de 3 mètres de haut de racheter un abonnement puisque les véhicules considérés comme poids lourd ne peuvent bénéficier des tarifs d'abonnement.



## Tarifs côté français au 1er janvier 2019 (TVA 20% incluse)

Classe	Type de véhicule	Course simple	Aller - retour (1)	10 passages (2)	Abonnements 20 passages (2)	Forfait 1 mois (3)
5	Moto, moto avec side-car, moto avec remorque  	30.20	37.90	94.80	132.70	227.70
1	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1,30 m et la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m  	45.60	56.90	142.30	199.20	-
2	Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est supérieure à 2 m et inférieure ou égale à 3 m   	60.40	75.90	189.70	265.60	-
3 euro 4-5-6	Véhicule à deux essieux dont la hauteur totale est supérieure à 3 m   	165.60	257.80	-	-	-
4 euro 4-5-6	Véhicule à trois essieux ou plus dont la hauteur totale est supérieure à 3 m   	332.80	522.80	-	-	-
D euro 4-5-6	Transport exceptionnel "A" (frigorifique) 	347.80	-	-	-	-
E euro 4-5-6	Transport exceptionnel "B" 	917.20	-	-	-	-

- (1) Pour les classes 1, 2 et 5, le retour est valable jusqu'à 24 h du septième jour suivant celui d'émission. Pour les classes 3 et 4, le retour est valable jusqu'à 24 h du quinzième jour suivant celui d'émission.
- (2) Les abonnements donnent droit à 10 ou 20 passages pour une période de 24 mois consécutifs en plus du mois de validation.
- (3) L'abonnement forfait donne droit à 50 passages pour une période de 30 jours consécutifs en plus du jour de validation.

## Votre sécurité : notre priorité



Rouler **entre 50 et 70km/h**



Laisser **une distance de 150m** entre deux véhicules